



## M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

### REUNION PUBLIQUE DU 21 JUILLET 2023 RENCONTRE AVEC LES HABITANTS DE BIONNASSAY

Présents Municipalité : Jean-Marc PEILLEX, Monique RACT, Michel STROPIANO, Patrice BIBIER-COCATRIX.  
Services municipaux : Laurent CLAUDEL, Marc SIROP.

Après avoir salué et remercié l'assemblée, Monsieur le Maire rappelle que l'objectif de ces rendez-vous réguliers avec les habitants au plus près de leurs préoccupations permet de présenter à la population les projets en cours et de répondre aux interrogations des administrés.

Les travaux d'adduction d'eau potable entre le pont à l'entrée du village jusqu'à la maison Parcevaux sont achevés. Ce réseau reprend celui depuis le Col de Voza. L'amélioration du réseau d'eaux pluviales le long de l'auberge a également été faite. La reprise des enrobés en partie aval du village restera à faire.

Une consultation a été lancée pour capter les eaux de ruissellement au-dessus de l'écoulement de la coulée de Bionnassay. Au préalable des études hydrogéologiques ont été menées de la voie du TMB jusqu'au pied de la falaise pour définir les corrections à mener. Les travaux sont programmés cet automne.

En complément, la collectivité a missionné Luc Moreau pour la gestion d'une time lapse (photographies régulières) depuis le réservoir du Champel et une cartographie par drone a été menée. Ces études servent à vérifier l'évolution de ce couloir et permettent d'anticiper les actions à mettre en œuvre le cas échéant.

Cependant, le lessivage du couloir reste une action naturelle et les services viennent curer régulièrement le filet aval. Monsieur le Maire demande à ce que les services réutilisent les matériaux sur site et rappelle que les bas-côtés de la route de Bionnassay doivent être comblés.

La route forestière reliant le Châtelard au Col de Voza a été inaugurée le 07 juillet. A l'inverse de ce que la FNE avait communiqué, ces travaux restent non visibles depuis la vallée. En complément d'un usage sylvicole, cette route forestière servira également pour des travaux sur le secteur du Prarion, dont l'extension de la voie du Nid d'Aigle, la construction d'un espace recueil sous le refuge, la construction d'une nouvelle gare à Bellevue, la reconstruction de la Rioule qui a brûlé cet automne et des travaux de reprise du chauffage (cuve de fioul et chaudières) de l'APAS. Tous ces travaux nécessitent en amont l'accord de la CDNPS et des services ministériels.

Des scientifiques vont modéliser le lac de Bionnassay durant l'été 2023, pour étudier sa dynamique hydraulique et son éventuelle dangerosité en cas de purge. Le glacier de Tête Rousse fait l'objet d'une campagne de mesure radar. Le dernier Comité de Pilotage sur son suivi démontre la stabilité des circulations hydrauliques, réduisant fortement sa dangerosité.

La course du Nid d'Aigle se tiendra samedi 22 juillet avec une modification du tracé final par une arrivée à Bellevue et non au Nid d'aigle en raison des travaux en cours sur la partie sommitale.

Les travaux sur les chapelles de la rive droite du Bonnant ont été reportés en raison d'une évolution forte des coûts présentés. Un nouvel architecte du patrimoine va être prochainement missionné pour reprendre ce programme.



## M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

Le Tour de France s'est parfaitement bien déroulé. Le repas officiel du dimanche 16 juillet, s'est tenu à l'auberge de Bionnassay, en présence de Monsieur Christian Prudhomme, directeur du Tour de France et de Madame Menna Rawlings, Ambassadrice de Grande Bretagne en France. Le prince Albert de Monaco est venu pour sa part le mercredi 19 juillet pour le départ de l'étape reliant Saint Gervais à Courchevel.

Cette réussite de l'accueil sur 4 jours du Tour de France est également due aux équipes de la collectivité, ce qui a permis de présenter une image positive de la commune auprès de la presse internationale.

De plus, il est précisé que cet accueil s'est réalisé grâce au soutien financier du CD 74 qui a pris en charge les droits d'inscriptions pour un montant avoisinant les 380 K€. La Commune a pris en charge les frais généraux (barrière, accueil presse, communication,...).

La construction de l'ascenseur valléen a été engagée pour une livraison de l'appareil programmée pour fin mars 2024. S'en suivra début avril 2024, la démolition de la gare actuelle du DMC, ainsi que la ligne reliant le Châtelet au Bettex. Le nouvel appareil sera livré pour le début d'hiver en décembre 2024. Le remplacement du télésiège du chef-lieu de saint Nicolas par un appareil de type Télépulsé est lui programmé pour l'année 2025. En parallèle de ces travaux confiés à la STBMA, la Commune a engagé le programme de l'ascenseur à eaux usées pour une livraison en mars 2024.

Pour répondre aux interrogations des personnes présentes, Monsieur le Maire apporte les précisions suivantes :

La grille tarifaire de l'ascenseur valléen est en cours de réflexion.

Les horaires de fonctionnement de l'ascenseur à eaux usées sont souples, puisqu'il ne nécessite pas de personnel. L'amplitude horaire d'ouverture sera donc prise en fonction d'un critère de sécurité des biens et des personnes. Monsieur le Maire précise que cet appareil est co-financé par le Conseil départemental pour 30 % et par l'Etat pour 200 K€ et ne fait pas l'objet d'un emprunt par la Commune.

La station d'épuration du refuge du Goûter est dysfonctionnelle, car les contrats de maintenance n'ont pas été signés par la FFCAM, gestionnaire du refuge. Le fondoir alimentant en eau le refuge nécessite le recours à une énergie carbonée (4 à 8 000 litres de fuel par saison) La Commune a donné un ultimatum à la FFCAM pour faire fonctionner correctement le système cet été. A défaut, la Commune se réserve le droit de mettre fin au contrat liant la Commune à la FFCAM.

Les panneaux photovoltaïques du refuge de Plan Glacier sont en cours de changement, suite à l'information du gardien de refuge.

La Commune porte un engagement fort et continu sur le maintien de l'activité pastorale et agricole que ce soit à Bionnassay ou sur les autres alpages de Saint Gervais (Joux, Pierre du déjeuner, l'Avenaz, la Grand Montaz, Miage, le Truc, le Plan de l'Are...). Ce qui est constaté depuis l'après COVID est une difficulté plus forte sur la cohabitation entre l'activité pastorale et les néo-usagers de la montagne qui ne connaissent pas les codes. Monsieur le Maire salue par ailleurs l'engagement de l'association WWF qui accompagne les agriculteurs du territoire sur la cohabitation avec les prédateurs.



## M A I R I E   D E   S A I N T - G E R V A I S   L E S   B A I N S

Le secteur de réserve de chasse de Bionnassay interdit toute activité de prélèvement de gibier, ce qui n'empêche pas les chasseurs d'être présents sur ces zones.

Les déformations du chemin de Chalère seront reprises rapidement avec les matériaux stockés en contrebas du couloir de Bionnassay, ainsi que les accotements vers le secteur de l'ancienne école par l'apport de matériaux drainants.

Le déploiement de la fibre optique sur Bionnassay n'est pas une opération qui sera effectuée par les opérateurs, car non rentable économiquement. Monsieur le Maire précise que la réponse la plus opérationnelle est sans doute le déploiement d'une version hertzienne, ce qui est confirmé par plusieurs personnes présentes qui bénéficient de cette solution technique. En revanche la zone blanche téléphonique sera réglée par la pose d'un mât vers le réservoir du Champel.

En conclusion, Monsieur le Maire remercie Monsieur Olivier Delisle pour le déroulement du festival de théâtre de Bionnassay qui se tiendra mardi 25 juillet, mercredi 26 juillet, jeudi 27 juillet et vendredi 28 juillet prochains, pour lequel 3 spectacles sur 4 sont à guichet fermé.



Le Maire,  
Conseiller départemental  
du Canton du Mont-Blanc,

Jean-Marc PEILLEX